



Téléphone : 02 48 69 31 45  
Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

Envoyé en préfecture le 11/07/2023  
Reçu en préfecture le 11/07/2023  
Publié le 11/07/2023  
ID : 018-211801790-20230708-2023\_021-DE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2023-021**

L'an deux mil vingt-trois, le huit juillet à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 10  
Votants : 14

Date de la convocation : 29 juin 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absents excusés: Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS  
Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Nathalie RIOU  
Patricia MARTINS qui donne pouvoir à Céline HENG  
Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Patrick RICHARD

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Modification du tableau des effectifs avec suppression de poste :  
1 Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire rappelle qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la titularisation au grade de rédacteur d'un agent au 01/05/2023 et qui était titulaire du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 juin 2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à compter du 10 juillet 2023 :

**DE SUPPRIMER**

- un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe devenu sans objet,

Et **ARRETE** le nouveau tableau des effectifs de la commune, comme suit :



## TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE PIGNY

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	C	1	1	17,30/35ème
Rédacteur	B	1	1	30/35ème
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	C	6	6	1 à 30/35ème, 1 28/35ème et 1 à 20/35ème
<b>Filière sociale</b>				
Agent spécialisé écoles maternelles principal 1ère CI	C	1	1	1 à 32/35ème

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le 11/07/23